



**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE VILLENUEVE**  
de la commission chargée de l'examen du préavis n° 11/2016

**« Réfection des services industriels de la Tour Rouge 2<sup>e</sup> étape »**

Président : Thierry Schwitzguébel  
Membres : Christophe Dubois  
Daniel Guex  
Lionel Turrian

Rapporteur : Pierre Guignard

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis 11/2016 susmentionné s'est réunie à deux reprises, les 25 janvier et 13 février 2017. Lors de la séance du 13 février M. Michel Oguey Municipal était présent. La commission remercie M. Oguey pour les explications qu'il a transmises. Elle s'est intéressée à plusieurs aspects de ce préavis, voici un résumé des informations reçues.

**Aspects techniques**

Le renforcement de la protection incendie consiste en l'augmentation du diamètre de la conduite d'eau potable qui améliore la disponibilité d'eau d'extinction dans les cas de sinistres extrêmes pouvant survenir dans notre commune. Sur cette base la subvention qu'on peut attendre de l'ECA est d'environ 18% sur le poste du budget de ce préavis qui y est consacré.

Malheureusement l'OFROU lui, n'accepte pas de participer aux surcoûts que causent ses exigences liées à la protection du trafic routier sur l'A9. Ces surcoûts restent à la charge des contribuables, respectivement des consommateurs d'eau villeneuvois.

L'exploitant du teleréseau et le fournisseur monopolistique de gaz sur Villeneuve, ne désirent pas, pour des raisons de rendement financier, étendre la fourniture de leurs prestations aux habitants des hauts de la commune. Ils ne sont donc pas intéressés à profiter des travaux de fouilles pour étendre leur réseau. En revanche, la commune est encore en discussion avec Swisscom pour une collaboration technique et financière allant dans ce sens.

Il est à relever que les propriétaires riverains devront se raccorder en séparatif au nouveau tronçon de réseau EC/EU ainsi créé, ils pourront profiter du chantier de la commune pour faire réaliser leur raccordement par la même occasion.

Ces travaux ne permettent en réalité pas un « bouclage » tel qu'annoncé dans le préavis.

## Aspects financiers

Les devis mentionnés dans le préavis sont basés sur des offres reçues des entreprises. Il faut relever que la Commune a reçu une dizaine d'offres, on peut donc raisonnablement penser que les sommes demandées représentent le meilleur rapport coût/qualité possible pour ces travaux. Les honoraires d'ingénieur et les sommes consacrées aux divers et imprévus correspondent aux usages en la matière.

Dès lors, la commission chargée d'étudier le préavis 11/2016 vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter ce préavis, soit :

1. D'approuver la réfection des services industriels de la Tour Rouge 2<sup>e</sup> étape, conformément au programme des travaux présenté dans le préavis municipal n°11/2016
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'149'000.- TTC, montant auquel il y aura lieu de déduire la subvention ECA
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 1'149'000.- TTC sur une période de 30 ans, au prorata des chapitres comptables concernés.

Villeneuve, le 22 février 2017

Le président



Thierry Schwitzguébel

Le rapporteur



Pierre Guignard